

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-04/2026**

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

Objet : Subvention et/ou adhésion pour l'année 2026 aux associations/organismes extérieurs à la commune

L'an deux mil vingt-six et le treize janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Jérôme GUILLOUD

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes extérieurs à la commune reçues,

Vu les crédits précédemment inscrits au budget 2025,

Le Maire propose, comme précédemment, d'attribuer des subventions pour l'année 2026 aux associations/organismes qui ont un lien avec la commune parce que la mairie ou ses habitants en bénéficient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant des subventions/adhésion attribuées aux associations extérieures comme suit :

- Mémoire de la Drôme : 50 €**
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 296 € (soit 0.50 € par habitants – 592 hab au 01/01/2026)**
- Association des Maires de la Drôme : 135 €**
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 110 €**
- Association d'entraide des personnes âgées (EHPAD Clairefond) : 50 €**

DIT que les crédits suffisants seront inscrits sur le budget 2026

AUTORISE le Maire à verser les subventions susmentionnées avant le 31 décembre 2026

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 14 janvier 2026

Le Maire,

Pierre COLOMB

